

# Formation Qualifiante FIRO-B®

## Bon d'Inscription 2012



### Formation Qualifiante

Le questionnaire de personnalité FIRO-B® (Fundamental Interpersonal Relations Orientation – Behaviour) est destiné à évaluer les relations interpersonnelles. Il est l'un des outils les plus largement utilisés dans le monde pour aider les gens à mieux se comprendre et à comprendre comment ils peuvent travailler avec les autres de façon plus efficace.

Formation qualifiante (2 jours)	<b>Tarif HT 2012</b>
	1365€ / personne

#### Formation qualifiante

Je souhaite m'inscrire à la formation qualifiante du:

- 16.17 février 2012 à **Paris**
- 5.6 juillet 2012 à **Paris**
- 3.4 décembre 2012 à **Paris**

**Je joins le règlement de la formation (soit 1632,54 € TTC).**

#### Coordonnées professionnelles du participant

Prénom	Nom
Société	Fonction
Adresse	
Code postal	Ville
Tél	Fax
Ligne directe	Email

#### Organisme payeur / Adresse de facturation

Organisme (OPCA)	
Adresse	
Code postal	Ville
Tél	Fax
Ligne directe	Email

#### Cachet de l'entreprise et signature

A réception de votre bulletin d'inscription, A réception de votre bulletin d'inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation.

A retourner à :

OPP France – 112, rue Réaumur – 75002 Paris – tél. 01 55 34 92 00 – fax 01 55 34 92 01 – france@opp.eu.com

Numéro de déclaration d'activité de formation : 11.75.38177.75



## INSCRIPTION AVEC DEMANDE DE PRISE EN CHARGE À UN OPCA

### 1- Inscription

Vous inscrivez un salarié de votre société à une formation organisée par OPP (courrier, email, fax) en indiquant la prise en charge par un OPCA (coordonnées complètes).

### 2- Accusé d'inscription

OPP vous envoie une convention de formation qui fait office d'accusé d'inscription à retourner signée accompagnée du règlement.

### 3- Demande de prise en charge

Le jour de l'inscription, vous devez adresser une demande de prise en charge auprès de votre OPCA.

### 4- Réception de l'accord de prise en charge

Après validation, l'OPCA envoie à OPP l'accord de prise en charge avant le début de la formation, élément indispensable pour toute facturation à l'OPCA. Il convient également de vous assurer de la bonne réception de celui-ci au 1er jour du stage.

### 5- Facturation

A l'issue de la formation, OPP adresse tous les éléments du dossier de formation à l'OPCA (Facture, Feuille d'émargement...).

### 6- Règlement

L'OPCA est alors tenu d'adresser un règlement à OPP. Il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement. Toutefois, en cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, OPP se réserve le droit de vous refacturer le coût de la formation.

## PARTICULARITES

- Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat vous sera facturé.
- Si vous annulez la formation moins de 10 jours ouvrés avant le début de stage, vous serez alors facturé de l'intégralité du coût du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Si OPP n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. Le remboursement sera à réclamer à votre OPCA.